ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC JOLICOEUR INC.
23, Rue Jolicoeur, Adstock, Qc, G0N 1S0

CONTRAT DE LOCATION DE SALLE

Le présent document se veut être une entente contractuelle faisant état de toutes les modalités convenues entre l'Association des Riverains du Lac Jolicoeur inc. et _____(Prénom et Nom du locataire de la salle).

Si vous souhaitez confirmer de façon définitive les services décrits, veuillez signer la présente entente que vous voudrez bien nous retourner dès que possible en y joignant votre dépôt du montant total de la location (voir tarification plus bas) via courrier postal ou courrier électronique. Aucune réservation ne sera confirmée sans que nous ayons reçu le contrat signé sur chaque page, ainsi que le dépôt exigé à la signature du contrat le cas échéant.

Heures d'arrivée et de départ

Le jour de votre événement, la salle sera à votre disposition à partir de 10h.
La salle doit être propre et libérée au plus tard le lendemain 9h00.
Veuillez aviser vos participants de façon à ce qu'ils prévoient l'horaire de leurs activités en conséquence.

Tarification

150$ membres
225$ non-membres

La location comprend :

- Salle incluant tables et chaises
- Cuisine équipée d'un réfrigérateur et d'un four conventionnel
- Les frais de ménage de base (cuisine et salles d'eau)

Il est à noter que la salle doit être rendue dans le même état que lors de la prise de possession. Des frais supplémentaires seront exigés si cette condition n'est pas respectée. Dans le cas où nous devrions allouer du temps de main-d'œuvre supplémentaire dû à un entretien ménager accru suite à votre événement, des frais de main-d'œuvre de 50,00$ l'heure par équipier pourraient être appliqués (facturation d'un minimum d'une heure).

Mode de paiement

Virement Interac à (Réponse à la question : jolicoeur)
Chèque à l'ordre de : Association des Riverains du Lac Jolicoeur
Argent comptant (sur entente particulière)

Annulation

En cas d'annulation jusqu'à 30 jours avant l'événement, 75% du montant total sera remboursé.
En cas d'annulation jusqu'à 15 jours avant l'événement, 50% du montant total sera remboursé.
En cas d'annulation moins de 15 jours avant l'événement, 25% du montant total sera remboursé.
En cas d'annulation la veille ou le jour-même, aucun remboursement ne sera octroyé.

Initiales : _____ _____

Divertissement et bruit
Le niveau de bruit, surtout celui produit par les appareils de son, doit être maintenu à un volume acceptable. La décision de l'Association des Riverains du Lac Jolicoeur quant ''au volume acceptable'' doit être suivie dans tous les cas.

Responsabilité
Le locataire sera responsable pour ces personnes ou appareils, incluant les dommages et/ou blessures causés à ou par lesdites personnes ou appareils.

Coordonnées du locataire

Prénom et nom du locataire :	
Adresse au Lac Jolicoeur:	
Numéro de téléphone :	
Cellulaire :	
Date de location :	
Heure d'arrivée (Après 9 h) :	
Heure de départ :	
Type d'événement :	
Nombre de personnes :	

PERSONNE À CONTACTER le jour de l'évènement : Jocelyne Poulin 418-422-2451

Locataire	**Représentant de l'Association des Riverains du Lac Jolicoeur**
Signature :	Signature :
Nom en lettres moulées :	Nom en lettres moulées :
Date :	Date :

Initiales : ____ ____